

Comment se peut-il qu'un produit comme la cocaïne soit illégal mais qu'il soit parfaitement légal de vendre tous les accessoires nécessaires à sa consommation partout au Canada, sur la rue Rideau, sur la rue Yonge à Toronto et, j'en suis sûr, même si je n'ai pas vérifié, à Mississauga? Les jeunes appellent ces magasins «*head shops*». Ce terme est dérivé du mot «*pothead*» qui servait dans les années 1960 à désigner les consommateurs de drogue.

Il existe des *head shops* où les toxicomanes peuvent acheter tout l'attirail dont ils ont besoin. Nous savons que la cocaïne est illégale et que le crack est obtenu en mélangeant et en faisant bouillir de la cocaïne avec de la soude caustique et de l'eau. Je ne connais pas le procédé exact, mais je sais que c'est une drogue extrêmement dangereuse. Il faut la fumer dans une pipe en pirex munie d'une toile métallique. On peut se procurer ces pipes dans ces magasins, ainsi qu'un certain nombre d'articles dont les distributeurs de cocaïne et les lames de rasoir qui ne s'adaptent sur aucun rasoir et dont on se sert pour mélanger la cocaïne et faire des lignes.

Les témoins de l'association *Parents Against Drugs* m'ont beaucoup impressionné en parlant de la gravité du problème de ces accessoires pour toxicomanes au Canada et c'est ce qui m'a incité à présenter cette mesure à l'étude aujourd'hui. Elle est toute petite et très concise et vise à modifier le Code criminel en vue d'interdire la vente de ces articles pour toxicomanes. J'estime que c'est une bonne mesure.

Certains propriétaires de magasin qui ont en stock ce genre d'articles les retireront de leurs étagères et les remplaceront par autre chose s'ils prennent conscience de la douleur et de la détresse que ces accessoires causent aux jeunes et à leurs parents. Je sais qu'il y a certaines personnes peu scrupuleuses, cherchant avant tout à gagner de l'argent, qui se moquent du tort qu'elles causent. Elles ouvrent ces magasins à proximité des salles de jeu que fréquentent les jeunes et leur présentent l'utilisation de drogue sous un jour séduisant. Les jeunes peuvent s'y procurer de la documentation leur faisant croire qu'il n'y a rien au-dessus de la drogue et qu'ils ne peuvent s'en passer. Ces magasins, il faut les fermer.

Si vous me le permettez, je voudrais rapporter le témoignage du commissaire adjoint de la GRC, M. Heaton, devant un comité permanent de la Chambre. Voici ce qu'il a déclaré:

Si nous voulons vraiment lutter contre la drogue, la meilleure façon est de commencer par les accessoires pour toxicomanes. Alors que nous nous sommes fixés comme priorité de faire de la prévention auprès de nos jeunes, il existe une industrie prospère dans notre pays qui leur dit le contraire. Nous permettons à des magasins de détail appelés bazars ou *head shops* de vendre de la documentation et des articles qui encouragent et facilitent la consommation de drogues illicites. Le paradoxe d'une telle industrie n'est que trop évident. Ces magasins présentent la drogue sous un jour attrayant aux jeunes et leur disent exactement le contraire de ce qu'il faut leur enseigner.

• (1710)

Personne à la Chambre ne s'oppose, je crois, à ce qu'on ferme ces établissements. Tous les 281 députés qui composent notre assemblée savent que si nous voulons lutter efficacement contre la toxicomanie, c'est par là qu'il faut commencer.

Des témoins de la GRC, de l'Association canadienne des chefs de police, de l'Association ontarienne des chefs de police, des associations Alcohol and Drug Concerns Inc., Parents Against Drug Abuse, du conseil ontarien des directeurs d'écoles secondaires, de l'association ontarienne des associations

foyer-école, de la Youth Alcohol and Drug Community Action et bien d'autres sont intervenus en faveur de la fermeture de ces magasins. Je pense que c'est une initiative que le gouvernement doit prendre pendant son mandat.

Je voudrais rendre un hommage spécial à M^{me} Joan Gitterman de l'association Parents Against Drug qui m'a écrit une lettre en me demandant d'intervenir dans cette affaire. J'ai pris la parole à l'occasion de banquets et de rencontres de cette organisation et je vous prie de croire que selon moi tous les députés de la Chambre devraient voter en faveur de ce projet de modification du Code criminel.

Le projet de loi n'a que deux pages et je vais lire la note explicative:

Ce projet de loi a pour objet d'interdire le commerce d'attirails ou accessoires destinés à l'utilisation de drogues illicites. Bien que les stupéfiants et certaines drogues soient actuellement proscrits par la loi, on peut se procurer en toute liberté dans certains établissements, notamment les bazars ou «*head shops*», de la documentation qui en présente l'usage sous un jour attrayant et des instruments et trousseaux qui en facilitent l'utilisation.

Où va aller, croyez-vous, le toxicomane qui arrive en ville et ne sait pas où s'approvisionner en drogue? Il me semble qu'il va aller dans un de ces bazars se renseigner pour savoir où obtenir la drogue dont il a besoin.

Il existe aujourd'hui au Canada un nombre effarant de toxicomanes. En Alberta, la province que vous représentez, monsieur le Président, le nombre des seuls héroïnomanes dépasse les 2 000. Ils sont plus de 2 000 dans la région métropolitaine de Toronto. Ils gaspillent leurs vies. Ce sont des gens dont le Canada a besoin et je serais peiné de voir d'autres jeunes qu'on incite à consommer ou surconsommer de la drogue à cause de ces bazars. Je prie instamment tous les députés de la Chambre de s'associer à moi en votant de manière à abolir la vente d'accessoires destinés à la consommation de drogues et à réduire ainsi la toxicomanie au Canada.

[Français]

M^{me} Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, le projet de loi C-264, présenté par mon honorable collègue de Mississauga-Nord (M. Horner) traite d'un sujet important et délicat. Ce projet de loi a pour objet d'interdire le commerce de l'attirail relié à la consommation de drogues illicites. Bien que la possession, l'usage et le trafic des stupéfiants et des drogues contrôlées et à usage restreint soient actuellement proscrits par la loi, on peut se procurer en toute liberté dans certains établissements, notamment les magasins spécialisés ou *head shops*, de la documentation qui représente l'usage des drogues sous un jour attrayant et des instruments et des trousseaux qui en facilitent l'utilisation. Je me propose de parler pendant quelques instants du problème de l'abus des drogues au Canada ainsi que du problème que pose la vente des accessoires relatifs aux drogues. J'aimerais tout d'abord féliciter M. le député de l'intérêt qu'il porte à cette question. Tous ici comprennent certainement jusqu'à quel point le problème de l'abus des drogues est important au Canada.

Je ne suis pas sans avoir d'opinion sur le sujet de l'abus des drogues au Canada. Au contraire, à l'instar de mes concitoyens canadiens, les événements récents, tels que l'annonce par le gouvernement de la stratégie nationale des drogues, m'ont amenée à réfléchir sur la question générale de l'abus des drogues.